

SOMMAIRE

■ Avant-propos : L'ASEAN, après 50 ans ...	p.1
■ RCEP : Le point sur la situation	p.2
■ OBOR et l'ASEAN	p.4
■ Le commerce France – ASEAN en 2016	p.5

AVANT-PROPOS : L'ASEAN, APRÈS 50 ANS ■■■

L'ASEAN célèbre cette année ses 50 ans. De nombreux forums ont eu lieu ces derniers mois et nous permettent de faire le point sur la santé de cette organisation, et, en particulier, sur le sujet qui nous intéresse, l'intégration économique. Il est déjà significatif de noter que ce volet de l'intégration régionale n'a été formalisé (dans ses objectifs) qu'en... 2015 avec la mise en place de l'AEC (ASEAN Economic Community).

Le premier Blueprint 2015 a officiellement été annoncé comme un succès, la mise en place d'un accord tarifaire préférentiel (CEPT) en 1990 ayant permis d'annuler 99% des droits de douanes entre les pays membres. Mais ce résultat ignore les mesures restrictives non-tarifaires mises en place par les pays membres, c'est le cas notamment de politiques industrielles nationalistes dans certains pays tels que la Malaisie et l'Indonésie.

Le sommet de Kuala Lumpur, en 2015, a annoncé l'AEC Blueprint 2025, avec des directions économiques ambitieuses quoique restant assez générales.

Cependant les facteurs externes restent, plus que jamais, les éléments d'influence sur cette partie du monde en forte croissance et plaque tournante du commerce international.

Le retrait des Etats-Unis de l'accord TPP (Trans-Pacific Partnership) va impacter les autres accords de libre-échange, en particulier le RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership). Par ailleurs, la Chine, utilisant sa force économique comme vecteur politique, a annoncé son initiative des nouvelles routes de la soie (One Belt, One Road).

Dans les deux cas, les intérêts divergents de chacun des pays membres pourraient potentiellement mettre à mal l'unité politique montrée ces dernières années. Et les mois qui viennent, sous une présidence philippine volatile, promettent d'être intéressants.

Heureusement la France continue à progresser dans ses échanges commerciaux avec la région.

■ Pascal Lambert, Coordinateur du groupe de travail sur l'AEC, VP Comité CCE Singapour

RCEP : LE POINT SUR LA SITUATION

En janvier 2017, Donald Trump signait son premier décret concernant le retrait des Etats-Unis du TPP. Aussitôt se manifestait un regain d'intérêt pour une autre négociation en cours, celle relative au RCEP. Quelques mois après la déclaration de Donald Trump, quelle est la situation ?

Il y a trois grands accords multilatéraux portant sur l'intégration économique de la région :

- L'AEC (ASEAN Economic Community), qui par le « Blueprint 2025 »¹ établi en 2015 vise à créer une communauté économique et à instaurer un marché unique parmi les pays de l'ASEAN.
- Le RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), un projet d'accord de libre-échange entre 16 pays autour de l'océan Pacifique, en cours de négociation depuis 2012.
- Le TPP (Trans-Pacific Partnership), un traité multilatéral de libre-échange qui vise à intégrer les économies des régions Asie-Pacifique et Amérique, signé le 4 février 2016.

Le tableau récapitulatif de ces accords de libre-échange, en cours de négociation ou de mise en place, donne un premier aperçu des acteurs concernés, ainsi que de l'importance des enjeux du RCEP. Ce dernier concerne en effet la moitié de la population de la planète et près d'un tiers de son PNB et de son commerce de marchandises.

	AEC – ASEAN Economic Community	RCEP – Regional Comprehensive Economic Partnership	TPP – Trans Pacific Partnership
Pays concernés	Pays d'Asie du Sud-Est : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam (ASEAN 10)	Pays de la région Asie-Pacifique : ASEAN 10 + 6 (Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande)	« Multilatéral global ? » : Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, USA (jusqu'au 23 Janvier 2017), Vietnam.
PNB (nominal)/Total Monde/2015	3.10%	32%	30%
Population/Total Monde/2015	6.80%	48%	9.40%
Commerce de Marchandises/Total Monde/2015	6.50%	28%	21%

LE RALENTISSEMENT DES ECHANGES MONDIAUX

Après le rebond qui a suivi la crise financière de 2008, la valeur du commerce international n'a cessé de baisser. Une analyse de la Banque Mondiale en attribue les causes à la diminution des échanges des produits ou marchandises nécessaires au secteur manufacturier (et non pas de matières premières, services ou autres produits). Cette baisse tire ses origines de facteurs cycliques (baisse du prix des matières premières, impact de l'économie chinoise, incertitudes au niveau politique) et structurels. Parmi ces derniers, l'arrivée à maturité des chaînes de valeur dans le secteur manufacturier, avec la diminution de la part dans les produits manufacturés des composants provenant de plusieurs pays (par exemple dans le secteur de l'équipement en produits de communication), mais aussi le ralentissement général du mouvement de libéralisation des échanges observé durant la décennie 1990-2000, en particulier dans les pays à revenu peu élevé.

Aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que la part des exports de biens et services représente 29,5% du PIB mondial en 2015 (contre 11,9% en 1960) et que la part des IDE² dans le PIB mondial est de 2,8% (contre 0,49% en 1970), permettant de conclure que la globalisation tient un rôle significatif dans la croissance. Pour la région asiatique, le ralentissement du commerce international mondial est un problème aigu, car, de ces échanges dépendent sa participation dans la chaîne de valeur globale³ ainsi que le maintien de taux de croissance élevés, favorisant la sortie de l'état de pauvreté de nombre de populations.

¹ <http://astnet.asean.org/docs/AEC-Blueprint-2025-FINAL.pdf>

² Investissements directs étrangers, FDI en anglais pour *Foreign Direct Investment*

³ GVC en anglais pour *Global Value Chain*

L'Asie est également encline à subir ce ralentissement des échanges de plein fouet, car, le commerce international des pays de la région est traditionnellement orienté vers les Etats-Unis et l'Europe (en particulier pour ce qui concerne les produits et services exportés). Ce facteur peut être encore aggravé par le sentiment d'anti-mondialisation qui, s'il n'est pas encore observable dans la région, croît aujourd'hui aux Etats-Unis et en Europe et peut aussi gagner cette région du monde (NB : l'anti-mondialisation est ici définie comme un processus de diminution des interdépendances et des intégrations des Etats-nations ; il se manifeste notamment par une réduction des échanges et des investissements entre les pays).

Cependant, l'Asie peut s'appuyer aujourd'hui sur la demande interne de 4 milliards de consommateurs et la croissance continue des classes moyennes, donc s'orienter vers le développement de ses échanges intra régionaux. C'est dans le cadre de ce contexte qu'on peut considérer l'intérêt du RCEP.

LA CONSOLIDATION DES ACCORDS ACTUELS

Dès le départ, l'idée fondamentale du RCEP, promue par l'ASEAN, est de consolider les accords de libre-échange⁴ bilatéraux du type ASEAN+1. Ce concept a été approuvé en 2011 et a donné lieu à un guide de négociation, « The Guiding Principles and Objectives for Negotiating the RCEP », validé par les 16 pays concernés en 2012, qui a marqué le lancement des négociations.

Mais les questions se posent :

- De l'intérêt d'un accord multilatéral à l'échelle de plusieurs pays d'une région vs des accords bilatéraux. D'où l'hypothèse selon laquelle Donald Trump aurait retiré les Etats-Unis du TPP pour pouvoir négocier des accords bilatéraux qui permettent au partenaire le plus fort d'avoir l'avantage. Quant au RCEP, des questions légitimes peuvent être posées sur l'influence et les avantages que la Chine souhaite en retirer, de par son poids relatif, et bien qu'elle s'en défende. Est-il raisonnable d'attendre des résultats sur un bloc qui comprend des pays avec des intérêts aussi différents que l'Inde et la Chine ?
- De l'incidence du TPP 11 vs TPP 12. Les Etats-Unis sont déjà un marché ouvert et il n'y aurait pas de points significatifs de négociation entre ce pays et les autres partenaires dans le cadre du TPP 12 ; aussi le retrait des Etats-Unis du TPP n'aurait en définitive pas d'incidence fondamentale sur les échanges avec ce pays. La position du Japon serait néanmoins en faveur d'un accord multilatéral plutôt qu'un accord bilatéral avec les Etats-Unis. Pour l'instant les négociations ont donc repris avec un TPP à 11 (sans les Etats-Unis).
- De la poursuite des négociations d'autres accords. Celles du RCEP n'empêche pas l'Union européenne de continuer à signer des accords bilatéraux avec les pays de la région, ni les accords bilatéraux existants entre pays de la région de faire actuellement l'objet de renégociations en vue d'améliorations.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS DU RCEP

Aucun de ces accords, qui auraient dû être conclus avant 2017, n'a encore vu le jour. Pour ce qui concerne le RCEP, il semble peu probable que certains textes puissent être signés avant la fin 2017. Les « rounds » ont commencé en 2013 à Brunei avec 60 personnes ; on trouve désormais plus de 700 personnes, répartis autour d'une vingtaine de tables de négociations, au dernier « round » de Kobé (le 17^e). C'est sans compter les réunions intermédiaires. Le processus devient donc lent et coûteux.

Les difficultés à surmonter sont de plusieurs types :

- Héritées de la situation initiale : tous les Etats concernés n'avaient pas conclu de FTAs bilatéraux entre eux et certains ont dû être négociés durant la période (c'est le cas du Japon avec la Corée et la Nouvelle-Zélande, et de la Chine avec l'Inde et le Japon). Les droits de douane sont encore souvent élevés tandis que le degré de libéralisation des échanges de services est encore faible dans les accords conclus par l'ASEAN avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande (AANZFTA), avec la Chine (ACFTA), avec la Corée du Sud (AKFTA), ou encore au sein des ASEAN Free Trade Areas (AFAS).

⁴ FTAs en anglais pour *Free Trade Agreements*

- Propres à la négociation elle-même : on peut citer la difficulté de certains pays de l'ASEAN de ne pas parler en leur nom propre au lieu de se rallier à une « position ASEAN » commune, l'addition de nouveaux éléments de discussion, le déplacement des objectifs, et, du fait du nombre et de la diversité des situations des interlocuteurs, la difficulté de trouver des arbitrages sur certains points. Il peut en résulter une grande « flexibilité » des articles.

Cependant si les accords en matière de libéralisation des échanges de services sont encore loin d'être finalisés, le dernier *round* de Kobé a vu le début des procédures de calcul concernant l'échange de marchandises.

Le processus est donc loin d'être terminé. Le retrait des Etats-Unis du TPP donne l'impression que le RCEP serait aujourd'hui la seule option possible. Cependant, le RCEP aura encore à triompher de quelques écueils : les équilibres entre libre-échange et intérêts nationaux restent longs et difficiles à trouver, partout dans le monde, et en particulier entre des pays aux développements extrêmement divers. La question d'inclusion commence également à être soulevée : est-il nécessaire d'inclure davantage des acteurs tels que les représentants de la société civile ou des affaires, pour ne pas risquer des effets anti-globalisation ou anti-libre-échange, en bref, de tirer les leçons du Brexit et du brusque retrait de Donald Trump du TPP.

Les tentations de dénaturation telles que la « TTPisation » du RCEP ou la fusion du TPP et du RCEP subsistent et auraient pour conséquence de ralentir le processus de finalisation du RCEP.

En conclusion, l'année 2017, qui est celle du cinquantenaire de la création de l'ASEAN, confronte les pays concernés à des challenges significatifs pour atteindre leur volonté d'intégration économique. Le RCEP semble avoir repris une certaine vigueur, sous réserve d'une refonte (sans les Etats-Unis) du TPP.

■ Valérie Bonin, CCE Comité Singapour

Cet article tire ses sources de deux conférences organisées par l'Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS) de Singapour en mars et avril 2017.

OBOR ET L'ASEAN

Avec la conclusion du Forum de l'initiative chinoise One Belt One Road (OBOR) à Beijing le 15 mai, il est intéressant de voir la relevance et l'impact de cette initiative sur l'ASEAN. OBOR (lancée en septembre 2013) est la manifestation la plus visible de la volonté de la Chine de se projeter d'une manière plus dynamique à l'international, et indirectement d'utiliser ses moyens économiques pour consolider son emprise politique sur la région, ce à un moment où les autres économies développées (les Etats-Unis notamment) semblent passer par une période de repli.

Etant donné la proximité géographique, les enjeux politiques, et les opportunités économiques offertes par l'ASEAN, il est clair que cette région est une des cibles de l'initiative OBOR. Les relations économiques entre la Chine et la région ont déjà dépassé 160 Mds UDS en investissement bilatéral, et les flux commerciaux sont maintenant au-delà de 500 Mds USD par an, avec l'objectif de dépasser 1 000 Mds USD fin 2020.

L'impact le plus visible d'OBOR devrait être sur les projets d'infrastructure. L'ASEAN est au centre de la chaîne de valeur de OBOR et devrait donc bénéficier d'investissements significatifs dans l'infrastructure, en complément⁵ (ou appui) du « Master Plan on ASEAN Connectivity » (AMPC). C'est déjà le cas dans les projets ferroviaires, où la Chine ambitionne de développer au-delà de ses frontières son réseau ferroviaire à haute vitesse. Des contrats ont déjà été signés au Laos, en Thaïlande, en Indonésie dans ce secteur. Et le très visible projet de train à grande vitesse entre Kuala Lumpur et Singapour est clairement une priorité pour les ambitions chinoises dans la région. Même si moins visible aujourd'hui, le même intérêt devrait se présenter sur les projets portuaires (cf. la déclaration Indonésie-Chine en mars 2015 pour un « partenariat maritime »⁶).

⁵ Voir sur ce sujet le Working Paper « *One Belt-One Road Initiative and ASEAN Connectivity: Synergy Issues and Potentialities*, par Bruno Jetin, Institute of Asian Studies, Universiti Brunei Darussalam

⁶ <http://www.kemlu.go.id/Documents/joint%20statement%20RI-Tiongkok/Joint%20Statement.pdf>

Pour supporter ces ambitions, la Chine peut compter sur des moyens financiers importants. Outre les banques commerciales chinoises, qui se montrent de plus en plus actives sur l'Asean, il faut noter la création récente de trois institutions financières : l'*Asian Infrastructure Investment Bank* (AIIB), la *New Development Bank* (NDB) et le *Silk Road Fund*. Ces trois institutions ont un capital cumulé de 240Md USD.

Même si les besoins conséquents de la région en investissement d'infrastructure ne peuvent être totalement couverts par OBOR, il est clair que cette initiative, si elle reste bien équilibrée par d'autres initiatives supportées par les agences bi et multilatérales, pourrait avoir un impact très positif sur la région.

Le risque, cependant, est de voir OBOR mettre à mal l'unité (la « centralité » ?) de l'ASEAN. Ce risque est bien compris, et sous-entendu dans la récente déclaration sur l'AEC Blueprint 2025, qui insiste sur la nécessité de « renforcer le rôle central de l'ASEAN en tant que centralisateur et facilitateur de l'intégration économique de l'Est asiatique ». La Chine continue de renforcer son dialogue avec les différentes économies de manière bilatérale, comme nous l'avons vu récemment, et il reste encore à démontrer comment l'ASEAN pourrait interagir avec la Chine d'une seule voix, via l'AMPC. Les intérêts de chaque pays face aux enjeux économiques, financiers et politiques dans leur relation avec la Chine sont divergents et souvent antinomiques. Il sera important d'observer dans les mois qui viennent, et suite au sommet OBOR, si l'ASEAN arrivera à formuler une stratégie commune vis-à-vis de la Chine, et si la Chine acceptera de développer OBOR sur des projets qui ne sont pas d'un intérêt directement stratégique pour elle mais qui contribuent également au développement durable des pays de la région. Il est hélas notable que OBOR ne fut pas cité dans le « Master Plan on ASEAN Connectivity 2025 »⁷ adopté à Vientiane en septembre 2016.

■ Pascal Lambert, Coordinateur du groupe de travail sur l'AEC, VP Comité CCE Singapour

LE COMMERCE FRANCE – ASEAN EN 2016

Les échanges commerciaux entre la France et l'ASEAN ont progressé pour la deuxième année consécutive, de 7,6% en 2016 après 6,5% en 2015. Cette augmentation s'explique par le rebond de nos ventes (+11% à 14,7 Mds EUR) – après deux années de repli en 2015 (-0,4%) et 2014 (-7%) – à nouveau tirées par l'aéronautique (+34,4% à 6,1 Mds EUR), confirmant ainsi le dynamisme mais aussi la spécialisation sectorielle de nos exportations. La hausse de nos importations (+4,4% à 14,9 Mds EUR) explique que notre solde commercial reste déficitaire de -174,6 M EUR en 2016, quoiqu'en forte baisse par rapport à celui de 2015 (-82,5%).

LA HAUSSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN ASEAN S'EXPLIQUE PAR LA PROGRESSION DE NOS VENTES AERONAUTIQUES A SINGAPOUR ET A L'INDONESIE

Les exportations françaises vers l'ASEAN s'élèvent à 14,7 Mds EUR en 2016, en hausse de 11% par rapport à 2015. Cette évolution met fin à deux années consécutives de recul de nos ventes et s'explique principalement par la nette augmentation de nos exportations à destination de nos deux principaux marchés, à savoir l'Indonésie (+22,4%) et Singapour (+14,9%). A contrario, nos exportations vers les Philippines continuent de reculer (-2,5% en 2016 après -55,7% en 2015). L'Occitanie maintient son rang de 1^{ère} région exportatrice vers l'ASEAN avec 5,8 Mds EUR de ventes (soit 39,2% du total de nos ventes, en hausse de 37,5% par rapport à 2015), devant l'Île-de-France (2,4 Mds EUR ; 16,2% du total, en hausse de 17,2%).

La hausse des exportations en 2016 s'explique avant tout par la progression de 34,4% de nos ventes de matériels de transport, à 6,1 Mds EUR (après deux années consécutives de contraction : -15,7% en 2015 et -14% en 2014). Nos exportations d'aéronefs et d'engins spatiaux (principal élément de ce poste) ont globalement progressé de 38,3% en 2016 pour se chiffrer à 5,9 Mds EUR grâce à de très bons résultats dans l'ensemble des pays de l'ASEAN-6 et notamment à Singapour (+140,6% en 2016 à 1,4 Md EUR, en raison de la livraison d'une dizaine d'A350 à la compagnie *Singapore Airlines* entre mars et décembre 2016), en Indonésie (qui reste notre 1^{er} marché dans la région en 2016, avec +32,4% à 1,9 Md EUR : la livraison de plus d'une dizaine d'A320 à *Batik Air*, deux

⁷ <http://asean.org/storage/2016/09/Master-Plan-on-ASEAN-Connectivity-20251.pdf>

A320 à *Citilink* et deux A330 à *Garuda Indonesia*) et en Malaisie (+35,5% à 728 M EUR, où cinq ATR ont été livrés à la compagnie *Malindo Air* et quatre A320 à *AirAsia*). Au Cambodge également, dans un environnement où les compagnies *Sky Angkor Airlines* et *Cambodia Angkor Air* ont bénéficié de la livraison de cinq A320 en 2016, nos ventes aéronautiques enregistrent une progression spectaculaire, passant de 50 K EUR en 2015 à 49,3 M EUR en 2016 (hors avions en leasing).

Hors matériels de transport, les exportations françaises vers l'ASEAN ont reculé de 1,2% en 2016 à 8,6 Mds EUR. Ce résultat s'explique par la baisse de nos ventes d'équipements électriques, mécaniques et électroniques (-11,2% à 2,5 Mds EUR or ce poste compte pour 17,2% du total de nos ventes). Au sein de ce poste, les ventes de composants électroniques ont fortement reculé de 24,2% à 741 M EUR en raison de la chute de nos exportations vers la Malaisie (-41,5%) et Singapour (-19,6%). Malgré une progression élevée de nos ventes de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques au Vietnam (+25,9%) et à la Thaïlande (+14,4%), celles-ci ont globalement diminué vers la région, de 4,2% à près de 900 M EUR, en raison de la chute des ventes à la cité-Etat (-21,6%).

En parallèle, nos ventes d'autres produits industriels sont dynamiques – 2^{ème} poste d'exportations – et progressent de 9,3% à 4,2 Mds EUR. Singapour, le Vietnam et l'Indonésie ont tiré nos exportations de ce poste qui ont progressé de 14,5%, 13,4% et 24,5% sur ces trois marchés respectivement (qui représentent 58,1%, 10,3% et 7,4% de nos ventes de ces produits en ASEAN). Ces ventes ont été tirées par la hausse de 5,3% de celles du segment des produits chimiques, parfums et cosmétiques (à 1,5 Md EUR, 35% du total de ce poste)⁸ et par la progression de 40,9% de nos exportations de produits textiles, habillement, cuir et chaussures (à 1,1 Md EUR, soit 25% du total).

LA FORTE PROGRESSION DE NOS IMPORTATIONS CONFIRME LA FORTE COMPETITIVITE DES PRINCIPAUX EXPORTATEURS DE LA REGION, A L'EXEMPLE DE CELLE DU VIETNAM

En valeur, les importations françaises en provenance d'ASEAN se sont élevées à 14,9 Mds EUR en 2016, soit une progression de 4,4% par rapport à 2015. Cette hausse est moindre qu'en 2015 (+13,7%) en raison d'une contraction de nos achats de produits de Thaïlande (-0,8% à 2,6 Mds EUR) et de Singapour (-15,4% à 2,1 Mds EUR). Nos importations depuis les Philippines, la Birmanie et le Cambodge restent dynamiques avec des taux de croissance supérieurs à 30%. L'Île-de-France est la région qui importe le plus d'ASEAN (5,7 Mds EUR, soit près de 40% du total, en hausse de 5,7%) devant la région Auvergne – Rhône-Alpes (2,1 Mds EUR, +2,9%). Dans les deux cas, il s'agit essentiellement d'importations d'équipements mécaniques, matériels électrique, électronique et informatique (29% du total des importations de la région Île-de-France et 27,8% pour la région Auvergne – Rhône-Alpes).

Principal poste d'importations d'ASEAN, les autres produits industriels (45,6% du total) ont enregistré une hausse de 5,6% à 6,8 Mds EUR en 2016. Parmi ces produits industriels, les produits textiles restent prépondérants avec des achats en hausse de 18,8% à 3,6 Mds EUR (soit près d'un quart du total de nos importations et plus de la moitié de nos achats de ce poste). De plus, on constate que si les importations totales en provenance du Cambodge progressent de 33,1% à plus de 800 M EUR, celles-ci sont fortement liées à nos achats de textiles, habillement, cuir et chaussures (+37,6% à 731,8 M EUR, soit plus de 90% du total de nos achats du Royaume). Les achats de biens d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique restent soutenus, en hausse de 4,1% à 5,9 Mds EUR en 2016 (soit près de 40% de nos achats totaux en ASEAN). Au sein de ce poste, les importations de produits informatiques, électroniques et optiques continuent d'augmenter (+1,7%) pour atteindre 4,5 Mds EUR, provenant essentiellement du Vietnam (36% du total de ces achats) et de la Malaisie (25%). Ces achats aux Philippines progressent également de 26,1% à 416 M EUR en 2016, à l'inverse, ils reculent sensiblement depuis la Thaïlande (-8,3% à 617 M EUR). A noter, la valeur des achats de produits pétroliers raffinés et coke augmente de 3,3% à 407 M EUR, en raison du rebond des prix du pétrole depuis début 2016.

⁸ Cette hausse s'explique essentiellement par la progression de 13,2% de nos ventes de parfums et produits pour la toilette à destination de Singapour pour un montant total de 664,1 M EUR (soit 90% des ventes de ce segment en ASEAN).

LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA FRANCE ET L'ASEAN SE SONT ELEVES EN 2016 A 29,7 MDS EUR

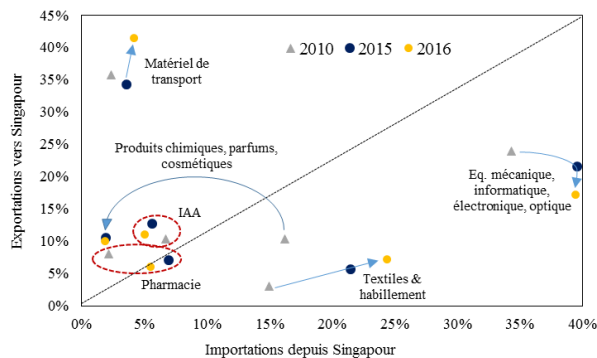
Ce montant, en progression de 7,6% par rapport à celui observé en 2015, dépasse le précédent pic atteint en 2012 de près de 5% et est largement supérieur aux niveaux atteints depuis la crise financière internationale de 2008-10. Il s'explique par la concomitance d'une croissance marquée de nos exportations (+11%), après deux années consécutives de contraction, et d'une progression de nos importations, bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2015 (+4,4% après +13,7%). A l'inverse, au niveau mondial, on constate une légère contraction à la fois de nos exportations (-0,9% à 441,7 Mds EUR) et de nos importations (-0,4% à 506,6 Mds EUR). Nos échanges commerciaux avec l'ASEAN se démarquent donc par leur dynamisme et ils ne représentent encore que 3% du montant total des exportations françaises dans le monde.

Ces évolutions se traduisent par la nette réduction de 82,5% de notre déficit commercial vis-à-vis de l'ASEAN⁹ à 174,6 M EUR. Cette amélioration illustre cependant, à nouveau, notre dépendance pérenne aux exportations aéronautiques et aux importations à la fois de produits électroniques et textile. Sur la décennie écoulée depuis 2005, la spécialisation sectorielle de nos exportations et de nos importations s'est accrue. Les opportunités d'expansion demeurent importantes notamment au Vietnam, aux Philippines et en Indonésie, en lien avec l'élévation des niveaux de vie, le développement des infrastructures aéroportuaires et celui des compagnies aériennes à bas coûts. Combinés avec Singapour, ces trois pays attirent plus de 75% de nos exportations. Une analyse des données de l'INSEE sur les entreprises françaises exportatrices montrent que 40% d'entre elles vendent sur au moins deux marchés de la région. Le poids de nos grandes entreprises, à l'origine de 67% de nos échanges en valeur avec l'ASEAN, conforte le rôle de hub commercial de Singapour illustrée par une part très significative de réexportations.

ANNEXES

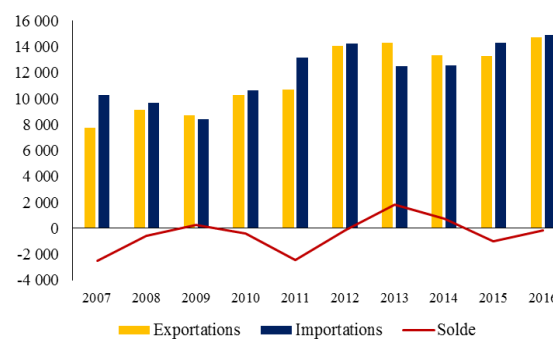
Annexe 1. Principaux échanges entre la France et l'ASEAN par produit

(% du total, source : Douanes 2017)



Annexe 2. Evolution des échanges et du solde commercial entre la France et l'ASEAN

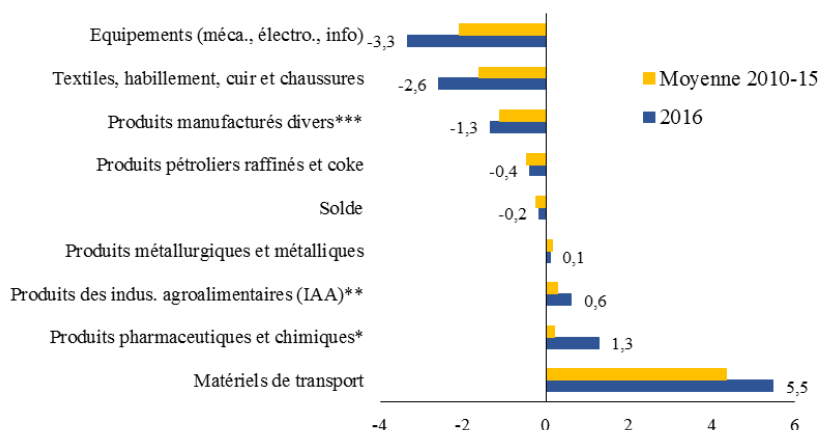
(en M EUR)



⁹ A noter, la France enregistre des déficits commerciaux avec la quasi-totalité des pays de l'ASEAN.

Annexe 3. Décomposition du solde commercial (en Mds EUR)

Source : Douanes (2017)



* Dont parfums et cosmétiques

** Inclut les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture

*** Dont les hydrocarbures naturels, produits des industries extractives, électricité, déchets, bois, papier et carton, produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers et produits divers

Annexe 4. Solde commercial par pays (en milliers EUR)

	2015	2016	Evolution
ASEAN	-999 753	-174 566	↗
Brunei	69 906	18 298	↘
Cambodge	-512 803	-659 644	↘
Indonésie	553 154	1 040 651	↗
Laos	-7 915	-7 440	↗
Malaysia	-627 695	-638 266	↘
Myanmar	27 615	-25 010	↘
Philippines	232 087	-26 866	↘
Singapour	2 818 651	4 005 175	↗
Thaïlande	-889 901	-854 715	↗
Timor-Leste	-567	-20	↗
Vietnam	-2 662 285	-3 026 729	↘

Sources : Douanes (2017)

N.B. : une flèche vers le bas (haut) indique une dégradation (amélioration) par rapport à 2014, une case rouge (verte) signale un déficit (excédent) du solde commercial en 2015

■ Service économique régional de Singapour

« Objectif AEC » est une publication créée par le groupe de travail sur l'AEC. Ce groupe a vu le jour en janvier 2015 au sein du Comité Singapour des Conseillers du Commerce Extérieur de la France afin de répondre aux questions des entreprises françaises déjà implantées ou non dans la zone, sur les avantages éventuels liés à la constitution de l'AEC. Toutes les contributions par apport de notes, brèves et commentaires généraux ou sectoriels sont les bienvenues à l'adresse électronique : pascal.lambert@sgcib.com

Comité éditorial : Serge Antonini (Bureau Veritas), Michel Beaugier (M2 Management), Valérie Bonin (Alpana Advisory Services Pte Ltd), Antoine Chery (SER Singapour), Pascal Lambert (Société Générale), Stéphanie Leparmentier (INPI), Arnaud Leretour (Business France), Dominique Lombardi (Rajah & Tann), Pascale Martin-Neuville (Talentsearch), Morgane Richard (CNCCEF).